

Anne Hidalgo

*Première Adjointe au Maire de Paris
Conseillère du 15^e arrondissement
Conseillère Régionale d'Ile de France
888 bis*

Paris, le 19 MAR 2007

Monsieur le Ministre,

Je tenais à vous faire part de mon étonnement suite aux faits survenus le samedi 17 mars à l'angle des rues Balard et Modigliani, dans le 15^{ème} arrondissement de Paris.

A cette date, j'organisais à 17 heures, une rencontre avec les riverains, dans le cadre des campagnes présidentielle et législatives. A une dizaine de mètres de notre rassemblement, trois jeunes résidents du quartier étaient installés sur un banc, manifestant, je m'empresse de le préciser, un comportement parfaitement pacifique.

Vers 17h15, un véhicule de CRS s'est arrêté, ses occupants, en uniforme, procédant alors à un contrôle d'identité de ces trois personnes.

Déclinant mon nom et ma fonction de Première Adjointe au Maire de Paris, j'ai alors engagé un échange avec les CRS présents, l'un des agents me précisant que les jeunes en question les auraient « provoqués ».

Devant ma surprise - un rassemblement de trois jeunes personnes sereinement assises sur un banc ne me semblant pas s'assimiler au plus terrible des actes de provocation - les agents des forces de l'ordre m'ont précisé que, dans leur esprit, cette « provocation » était établie par l'existence de badges « anti-Sarko », dont les personnes incriminées étaient en possession.

Sauf erreur de ma part, le fait d'être détenteur d'un autocollant ou d'un badge de cette nature ne constitue pas un délit sanctionné par la loi. Oserai-je ajouter - loin de toute volonté provocante - qu'en période électorale, il n'est pas rare que ce type de matériel soit diffusé, conformément aux pratiques normales du débat démocratique.

J'ai d'ailleurs fait remarquer à mes interlocuteurs qu'un tel raisonnement devrait logiquement les conduire à procéder au contrôle de l'identité de l'ensemble des personnes alors présentes sur le site, moi incluse, notre rassemblement visant précisément à soutenir la campagne présidentielle de votre adversaire socialiste, Ségolène Royal, ainsi que ma propre candidature aux législatives dans la 13^{ème} circonscription de Paris. Dans ce cadre, je ne vous surprendrai pas en précisant que nous assumons publiquement notre opposition au projet que vous portez.

Monsieur Nicolas SARKOZY
Ministre de l'Intérieur et
de l'Aménagement du Territoire
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 Paris

De tels faits, que je perçois avec une certaine gravité, contribuent à semer la confusion dans l'esprit de nos concitoyens, notamment lorsque les forces de l'ordre semblent prendre parti, au cœur d'une confrontation démocratique censée favoriser la libre expression de chacun.

J'ai la conviction que la 22^{ème} Compagnie de CRS - puisque renseignement pris, c'est elle dont il s'agit - a mieux à faire que de manifester son opprobre à l'égard de jeunes, manifestement concernés par la campagne en cours, fussent-ils engagés en faveur d'autres orientations que celles que vous défendez.

Je tenais donc à vous faire part de cet épisode dont je ne suis pas certaine qu'il soit absolument isolé. M'adressant au Ministre de l'Intérieur, je vous invite donc à rappeler à qui de droit que la notion de « menace à l'ordre public » ne devrait pas laisser libre cours à des interprétations trop extensives. Quant au candidat à l'élection présidentielle, je me permets de lui suggérer une tolérance plus grande à l'égard de celles et ceux qui ont l'audace de faire vivre un débat réellement pluraliste dans notre pays.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma considération.

Respectueusement

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO